



Municipalité de la Paroisse de Disraeli

Rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité

Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe par la mairesse

Rapport sur la situation financière de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli, présenté par Mme Jacynthe Patry, mairesse.

Chers contribuables,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je dépose mon rapport aux citoyens concernant le rapport financier de l'année 2023.

LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE L'ANNÉE 2023

La vérification a été effectuée par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton en date du 3 avril 2024. Ces états financiers représentent fidèlement les états des opérations de la Municipalité pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2023 ainsi que sa situation financière constatée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Voici les données vérifiées de l'année 2023 :

- Revenus de fonctionnement	1 952 114 \$
- Charges	-1 931 313 \$
- Amortissement des immobilisations	129 000 \$
- Cession nette des immobilisations	197 856 \$
- Excédent de fonctionnement (affecté au budget 2023)	147 456 \$
- Activités d'investissement	-414 719 \$
- Excédent de fonctionnement de l'année 2023	80 394 \$

Autres informations :

- Surplus accumulé affecté au 31-12-2023 (Pour équilibrer le budget 2024)	66 086 \$
- Surplus accumulé non affecté (libre) au 31-12-2023	783 334 \$

RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, voici le détail de la rémunération des élu(e)s de l'année 2023:

• Rémunération annuelle de la Mairesse :	11 145,82 \$
• Allocation de dépenses de la Mairesse :	5 572,91 \$
• Rémunération annuelle d'un(e) conseiller(ère) :	3 715,27 \$
• Allocation de dépenses d'un(e) conseiller(ère) :	1 857,64 \$
• Rémunération et allocation de la Mairesse à titre de préfète de la MRC des Appalaches :	40 556,91 \$

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2023

VOIRIE

En ce qui concerne la voirie municipale et dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023), la Municipalité a procédé au rechargement et au pavage d'une partie du chemin suivant, soit :

- Pavage et rechargement du chemin de la Croix sur une longueur de 1 050 mètres

Des travaux ont également été effectués dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale soit :

- Profilage de fossé et empierrement sur les chemins suivants : chemin du Pansu, chemin Turgeon, chemin André-Bourgault et chemin de la Croix
- Lignage de rue sur le chemin de la Croix
- Profilage de fossé et rechargement sur le 11^e Rang et la route du 3^e Rang.

Également, des travaux d'asphaltage de 7 entrées de chemins privés, le long de la Route 112 en direction de Beaulac-Garthby ont été effectués.

LOISIRS ET TOURISME

- La 1^{ère} édition de la Fête de la Rivière s'est tenue au parc du Pouvoir le 23 septembre 2023 et a été un franc succès.
- La municipalité a fait l'acquisition d'un terrain voisin du parc du Pouvoir afin d'avoir la possibilité de continuer à développer ce secteur.
- Des travaux d'amélioration et d'entretien se sont poursuivis au sentier du Vieux-Barrage et un projet d'intégration de forêt nourricière est en cours. De plus, un plan directeur a été commandé en collaboration avec la Ville de Disraeli afin d'identifier des aménagements qui permettront de créer une expérience ludique et expérientielle dans le sentier et d'autre part, établir une planification de ces aménagements sur une période de 5 ans.

ENVIRONNEMENT

Dans le but de combattre le myriophylle à épis au Lac-de-l'Est, les travaux se sont poursuivis en 2023, en procédant à l'arrachage du myriophylle et au retrait des sacs de gravier qui maintiennent les toiles de jute.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE 2024

- Des travaux de voirie sont prévus sur les chemins suivants :
 - **5^e Rang** : rechargement et asphaltage sur une distance de 1,75 km, conditionnellement à l'obtention de la subvention dans le cadre du nouveau Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028
 - **Chemin Turgeon** : 4 transitions et asphaltage.
- Le projet de stations de lavage pour les embarcations sur le Lac Aylmer se concrétisera en 2024. Une guérite avec barrière sera installée à la descente de bateaux du chemin Labbé.
- En ce qui a trait au sentier du Vieux-Barrage, la municipalité fera l'acquisition de la partie de terrain du sentier appartenant à la municipalité de Sainte-Praxède, dans le but de continuer à développer le sentier.
- Des modules de jeux pour enfants ont été installés au parc du Pansu.
- Les travaux dans le but de combattre le myriophylle au Lac-de-l'Est se poursuivront en 2024, en procédant à l'installation de nouvelles toiles de jute ainsi que de l'arrachage.

CONCLUSION

Comme vous pouvez le constater, nos états financiers reflètent une saine gestion. Soyez assurés que tous nos efforts portent vers le mieux-être de tous nos contribuables. N'hésitez pas à nous consulter pour nous faire part de vos commentaires ou critiques constructives.



Jacynthe Patry, mairesse
Municipalité de la Paroisse de Disraeli